

Question présentée par le député :

M. Pierre Bayenet

Date de dépôt : 14 mai 2019

Question écrite urgente

Quelle organisation et quels effectifs pour la police, en particulier pour police-secours ?

L'art. 4 ROPol prévoit que les effectifs cumulés optimaux de policiers et d'assistants de sécurité publique armés des services de la police sont les suivants :

- a) police-secours : 6 postes par tranche de 10 000 personnes constituant la population du Grand Genève ;*
- b) la police judiciaire : 3,5 postes par tranche de 10 000 personnes constituant la population du Grand Genève ;*
- c) la police de proximité : 8,5 postes par tranche de 10 000 personnes constituant la population résidante du canton ;*
- d) la police internationale : 8,5 postes par tranche de 10 000 personnes constituant la population résidante du canton ;*
- e) la police routière : 2,5 postes par tranche de 10 000 personnes constituant la population diurne du canton ;*
- f) la direction des opérations : 200 équivalents temps plein au maximum ;*
- g) les services d'appui : 60 équivalents temps plein au maximum.*

Questions :

- Quelles sont les populations de référence, du Grand Genève, et de Genève, utilisées pour le calcul des effectifs de la police ?*
- Combien de postes comptent police-secours, la police de proximité, la police judiciaire, la police internationale, la police routière, la direction des opérations et des services d'appuis ? Ces effectifs sont-ils conformes au règlement ?*

- *Quelle est l'évolution de l'organisation territoriale de police-secours depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la police ?*
- *Combien de patrouilles sont-elles affectées à police-secours, au minimum, à un instant donné ?*
- *Combien d'appels d'aide à la CECAL n'ont pas donné suite à une intervention en 2018 ?*
- *Combien d'appels d'aide à la CECAL n'ont pas donné suite à une intervention depuis le 1^{er} janvier 2019 ?*
- *Quelle était la nature des faits décrits dans les appels à l'aide à la CECAL qui n'ont pas donné suite à une intervention ?*